

M. P. M. Bird, directeur, Service d'hygiène du milieu, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Merci beaucoup, monsieur le président et messieurs les sénateurs. C'est pour moi un plaisir d'être parmi vous ce matin afin de pouvoir mieux expliquer certains aspects du bill à l'étude. J'ai lu le hansard du Sénat et à mon sens la sénatrice Fergusson a fort bien défini l'objet et l'intention du bill. Il ne servirait pas à grand-chose que je cherche maintenant à examiner des articles du bill. Je préférerais que l'on passe à l'interrogatoire et que l'on aborde la discussion des points qui vous préoccupent. On va je crois proposer deux modifications. Je ne suis pas sûr de la façon dont il convient de procéder.

Le président suppléant: Les membres du comité veulent-ils que nous examinons le bill article par article ou veulent-ils poser auparavant des questions générales?

Le sénateur Grosart: Nous devrions connaître les modifications que propose le ministère afin de ne pas reprendre ces sujets deux fois.

Le président suppléant: Examineriez-vous les modifications qu'a proposées le ministère?

M. Bird: C'est une question que M. McCarthy, notre conseiller juridique, pourrait peut-être examiner.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, M. McCarthy, directeur des Services juridiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est aussi parmi nous.

M. G. McCarthy, directeur des Services juridiques, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Sauf erreur, la première modification serait apportée au premier article opérant du bill, c'est-à-dire l'article 3. On a l'intention d'établir une distinction entre le sujet du bill et ceux qui d'ordinaire relèveraient de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Alors que nous traitons des dispositifs émettant des radiations il a fallu prendre garde notamment au fait que toute énergie atomique émet des radiations et qu'à partir d'un certain point notre responsabilité cesse d'exister, peut-être par entente mutuelle, et passe alors à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Cette distinction existe à l'article 3 du bill imprimé; c'est une modification qui a été apportée il y a quelques jours à la suite d'autres consultations avec les autorités de la Commission de l'énergie atomique. On distribue actuellement des copies des modifications apportées.

A la suite de notre entretien récent la distinction a porté en grande partie sur l'objet pour lequel le dispositif était conçu. Si c'était un dispositif conçu pour produire de l'énergie atomique, il ne relèverait pas du ministre chargé d'appliquer le bill à l'étude mais si c'était un élément ou une autre sorte de dispositif qui n'était pas conçu pour produire de l'énergie atomique mais qui pourrait servir d'élément ou faire partie du processus de production d'énergie atomique, et qui émettrait des radiations, ce dispositif entrerait dans le champ d'application de ce bill.

Tout cela semble fort complexe. Ce l'est certes pour moi car je ne suis pas physicien. A la suite de cette explication, M. Bird ou M. Booth pourront peut-être donner aux honorables sénateurs qui le désirent des explications techniques plus détaillées.

Le président suppléant: Les honorables sénateurs voudraient-ils poser des questions à M. McCarthy ou à M. Bird?

Le sénateur Blois: D'après ce qu'ont dit bien des sénateurs, certains appareils de télévision en couleure mis en vente actuellement sur le marché, sont dangereux. Cette assertion est-elle fondée?

M. Bird: Le risque virtuel de radiations provenant d'appareils de télévision fait l'objet depuis deux ou trois ans d'un examen au ministère et dans d'autres pays. On a constaté qu'un certain nombre d'appareils émettent des radiations qui dépassent les limites recommandées qu'avait proposées la Commission internationale sur la protection radiologique, et qu'avaient acceptées les États-Unis et le Canada comme principes directeurs à ces fins pour ces appareils. Nous avons effectué quelques enquêtes en collaboration avec le ministère des Transports à l'égard des appareils utilisés dans l'industrie et par les particuliers, et nous avons constaté que certains appareils en fait dépassaient les limites prescrites.

Le sénateur Grosart: Le bill ne s'appliquerait pas à ces appareils, n'est-ce pas?

M. Bird: Il pourrait s'y appliquer. A l'heure actuelle on prend aux États-Unis des mesures pour que les limites dont j'ai parlé soient appliquées et que la production de ces appareils soit interdite. Cependant, ce contrôle sauf erreur comportera une exception car les appareils aux États-Unis qui sont nettement destinés à l'exportation échapperont à ce contrôle pourvu que le pays auquel ils sont destinés n'impose aucune norme dans ce domaine. Étant donné les pressions dont nous faisons